

AFNOR Certification adhère à la COPREC

Numéro 1 français de la certification tierce-partie, AFNOR Certification adhère à la Confédération des organismes indépendants tierce partie de prévention, de contrôle et d'inspection (COPREC) pour contribuer à la défense collective de la profession et à son développement.

« Des milliers d'organismes publics et privés comptent sur le savoir-faire précis de la certification tierce-partie pour répondre à leurs défis actuels et à venir, tels que ceux générés par l'économie circulaire par exemple. Nous rejoignons la délégation certification de la COPREC pour contribuer au développement de cette profession génératrice de confiance », affirme Franck Lebeugle, directeur général d'AFNOR Certification.

La certification tierce-partie est utilisée par les organisations de toute taille, privées comme publiques, et de tous secteurs pour notamment soutenir leur dynamique d'amélioration continue. Elle est attribuée suite à des évaluations de conformité indépendantes et impartiales, encadrées par des normes internationales, sous le contrôle volontaire du Cofrac en France, via l'accréditation.

La COPREC regroupe des organismes chargés de réaliser des missions d'évaluation de conformité, de contrôle, de certification et de prévention. Ils attestent avec objectivité, indépendance et impartialité de la conformité de démarches, de procédés de fabrication ou de méthodes dans tous les secteurs de l'économie. Cette profession emploie environ 38 000 personnes en France et a réalisé 3 milliards de chiffre d'affaires en 2018.

AFNOR Certification est un l'organisme tiers indépendant leader en France grâce à ses services de certification et d'évaluation de systèmes, de services, de produits et de compétences. Filiale de l'association AFNOR, pionnier de l'évaluation des démarches de responsabilité sociétale avec le label Engagé RSE, il offre un service de proximité grâce à 40 agences sur cinq continents et 13 délégations régionales en France. AFNOR Certification mobilise 1 600 auditeurs qualifiés pour répondre aux besoins de ses clients sur plus de 60 000 sites dans le monde. Animateur du système de certification NF, AFNOR Certification propose plusieurs signes de confiance tels que la certification AFAQ et l'Ecolabel Européen. <https://certification.afnor.org>

Contact presse : Olivier Gibert – 01 41 62 85 55 – presse@afnor.org